



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Manque d'information autour de l'enseignement optionnel au lycée

Question écrite n° 18318

Texte de la question

Mme Laurence Trastour-Isnart attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la vive inquiétude des familles de lycéens et futurs lycéens concernant la question de l'enseignement optionnel des « mathématiques complémentaires » en classe de terminale. Confrontés à des choix de spécialités qui façonneront leurs parcours et les prépareront aux études supérieures auxquelles ils se destinent, les élèves - et leurs parents - ont besoin d'informations précises. En effet, ils se demandent si cette option sera ouverte dans l'ensemble des lycées. De même, ils veulent savoir si son accès sera garanti aux élèves n'ayant pas suivi l'enseignement de spécialité « mathématiques » en classe de première, comme annoncé dans le projet initial de réforme du baccalauréat général. L'enseignement optionnel des « mathématiques complémentaires » sera utile aux élèves qui se destinent aux sciences sociales, par exemple, alors même qu'ils ne sont pas appelés à approfondir davantage leurs connaissances mathématiques. Elle lui demande quelles sont les mesures que souhaite prendre le Gouvernement pour que les familles soient informées très rapidement et, avec précision sur ces questions déterminantes pour l'avenir des lycéens à l'heure où se tiennent les conseils de classe de seconde, décisifs pour l'orientation des élèves.

Texte de la réponse

La réforme du lycée et du baccalauréat 2021 a été conduite en prenant en compte l'importance des matières scientifiques, et en particulier des mathématiques, dans la formation générale des lycéens. Les élèves ont en effet la possibilité de choisir un enseignement de spécialité « mathématiques » d'une durée hebdomadaire de 4 heures en classes de première générale, de 6 heures en classes de terminale générale. Cet enseignement peut être choisi en complément d'autres enseignements (scientifiques ou non), puisque l'élève a la possibilité de choisir trois enseignements de spécialité en classe de première et deux enseignements de ce type en classe de terminale. Cette disposition rend possible des combinaisons variées en fonction du choix des élèves et de leur projet d'études. En ce qui concerne, le programme de l'enseignement de spécialité « mathématiques » en classe de première, le niveau d'exigence du programme de cet enseignement répond aux besoins des élèves qui se destinent à des études supérieures scientifiques. En classe de terminale, les élèves qui souhaitent faire des mathématiques l'une des composantes essentielles de leur formation dans l'optique du supérieur peuvent continuer l'enseignement de spécialité. Les élèves qui envisagent d'autres poursuites d'études ont la possibilité de suivre en classe de terminale un enseignement optionnel de 3 heures hebdomadaires « mathématiques complémentaires ». Cet enseignement optionnel s'adresse spécifiquement aux élèves qui ont orienté leur choix de spécialité de terminale vers un autre enseignement que les mathématiques. Il permet ainsi de leur proposer un programme adapté à leurs besoins et à leur projet. Cet enseignement optionnel est proposé dans tous les lycées offrant la spécialité « mathématiques » en classe de première. Il est particulièrement adapté aux élèves ayant besoin des mathématiques pour leurs études supérieures sans en faire le cœur de leur projet de formation, par exemple ceux qui souhaiteraient poursuivre leurs études vers les formations économiques ou médicales. Peuvent suivre cet enseignement en priorité les élèves qui ont suivi l'enseignement de spécialité « mathématiques » en classe de première, mais aussi ceux qui ne l'ont pas suivi et souhaiteraient reprendre en

terminale l'étude des mathématiques. Ainsi le nouveau lycée est en mesure d'offrir aux élèves des parcours mathématiques divers qui répondent à la diversité de leurs projets. Enfin, concernant les attendus de l'enseignement supérieur en matière d'enseignement des mathématiques, une « charte pour une orientation progressive et accompagnée au service de la liberté de choix et de la réussite des lycéens » a été signée le 17 janvier 2019 entre les représentants de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur : elle les engage à favoriser l'accompagnement des élèves pour des choix d'orientation progressifs, éclairés, motivés et qui renforcent les chances de réussite. Le site « www.horizons2021.fr » animé par l'ONISEP est un outil de simulation mis à la disposition des élèves de seconde et de leurs familles, pour les aider à préciser leur choix de spécialités en voie générale, tout en alimentant les échanges entre les élèves et leurs enseignants. Les élèves sont ainsi accompagnés dans leur choix et il leur est garanti que celui-ci ne présente pas un caractère irréversible en termes de poursuite d'études.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Trastour-Isnart](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18318

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 avril 2019](#), page 2898

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2020](#), page 8408